

pays, transmettrait ce document et le déposerait aux pieds du trône, avec les observations que Son Excellence jugerait à propos de faire.

Je savais aussi que Sir John A. Macdonald, le premier ministre, avait l'intention d'aller en Angleterre après la session et qu'il se proposait de représenter aux autorités impériales que cette question du Nord-Ouest était du domaine impérial ; et qu'elle causait des troubles et de l'inquiétude dans une partie de la Puissance ; que les plus grands intérêts de l'empire exigeaient que le gouvernement impérial se saisît de la question. Connaissant cela, je pensai que le gouvernement impérial, qui avait reçu les documents et les représentations plus haut mentionnées, sentirait que c'était son devoir d'agir en cette affaire, et que, partant, la question serait bientôt réglée. Il va sans dire que je savais très-bien qu'il y avait des obstacles et de grands obstacles qui s'opposaient à l'octroi de cette amnistie ; mais j'étais tellement convaincu que les plus chers intérêts du Canada exigeaient le règlement immédiat de cette affaire que, bien qu'une amnistie complète ne put être accordée à l'époque dont j'ai parlé, j'étais déterminé, de même que mon collègue M. Robitaille, à donner ma résignation pour avoir une décision. Je savais très bien que les députés de la province de Québec étaient tous de la même opinion à ce sujet. Je n'ai jamais fait de promesse, et autant que je puis le savoir, aucun de mes collègues n'a jamais fait de promesse d'amnistie à l'archevêque Taché, au Père Richot ou à aucune autre personne. Je ne sache pas que rien de ce genre ait eu lieu, et cette assertion comprend tout le temps qui s'est écoulé depuis le 6 décembre 1869. Dans chaque conversation que j'ai eue avec lui, l'archevêque Taché m'a toujours dit que Sir Geo. Cartier et Sir John Macdonald avaient promis une amnistie quand ils reçurent, au nom du gouvernement canadien, les délégués de la population du Nord-Ouest ; mais je dois déclarer que mes collègues Sir Geo. Cartier et Sir John Macdonald n'ont toujours dit n'avoir jamais fait une telle promesse. L'archevêque Taché continua de répéter cette assertion en plusieurs occasions, après que j'eusse demandé à mes collègues s'ils avaient fait cette promesse, et qu'ils m'eussent répondu que non, et je vois que l'archevêque Taché réitère l'assertion dans un mémoire qu'il vient de publier, et produit des documents dont il tire cette conclusion.

Je savais, d'après ce que m'avait dit Sir John Macdonald lui-même, qu'il devait partir sous peu pour l'Angleterre après la clôture de la session, et qu'il devait faire les représentations dont j'ai parlé plus haut. J'appris cela quelques semaines avant la session, mais je ne puis dire exactement la date. C'était pendant l'été. Il n'était pas en bonne santé et c'est ce motif, joint à d'autres considérations, qui le fit songer à partir. Sans la session d'automne, je n'ai aucun doute qu'il serait parti plus tôt, mais le parlement étant convoqué, il lui fallait nécessairement rester. Je crois que j'eus avec lui deux ou trois conversations au sujet de son voyage projeté en Angleterre et des représentations qu'il ferait. Je pense qu'une de ces conversations eut lieu au temps de la réunion avec mes amis, dont j'ai parlé tout à l'heure. Je le vis une seconde fois pour m'assurer si j'interprétais fidèlement sa pensée au sujet de ce que je viens de mentionner. Cette entrevue eut lieu avant cette déclaration à mes partisans, afin de pouvoir traduire exactement les idées de Sir John et me baser sur ce qu'il me dirait. Il savait que je devais réunir mes partisans. Il ne me mentionna aucune époque particulière pour son départ pour l'Angleterre. Ce devait être peu de temps après la session, non pas immédiatement après, car les membres du gouvernement ont toujours à s'occuper, après chaque session, des affaires qui résultent de la session. Il était entendu qu'il partirait aussitôt que possible, parce que sa santé était très-sérieusement affectée à cette époque. Il parla seulement de la nature des représentations qu'il se proposait de faire au gouvernement impérial dans le sens que j'ai indiqué, savoir : que nous n'avions rien à faire avec cette question comme gouvernement, attendu que l'affaire avait eu lieu avant que le pays fut remis en notre possession, et que, partant, c'était au gouvernement impérial, et non à nous, de résoudre la question. Je savais qu'il y avait eu des communications à ce sujet entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial. Par exemple, je connaissais le télégramme qui avait été envoyé par le gouvernement impérial au gouvernement canadien avant la proclamation. De fait, j'ai eu connaissance de toutes les communications qui ont eu lieu. Je ne pense pas qu'une réponse ait été envoyée à une réponse du gouvernement impérial à une communication du gouvernement canadien au sujet d'un mémoire de la législature de Manitoba relatif à l'amnistie. Je